

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 665

18 mars 2008

SOMMAIRE

81 VH Holding S.à r.l.	31897	JER Europe Fund III 19 S.à r.l.	31898
ABN AMRO PPP Investments S.à r.l.	31889	JER Geppi S.à r.l.	31898
Agacom S.A.	31893	JER Victor Hugo S.à r.l.	31900
Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A.	31903	JPMorgan Series II Funds	31906
Alter S.A.	31892	Junker Claude S.à r.l.	31903
Ansdell S.A.	31890	LBS Holdings S.à.r.l.	31895
Antwun S.A.	31904	Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch	31889
Argon Corporate S.à r.l.	31901	Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l.	31888
Bakery Equity Luxembourg S.A.	31901	Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.	31878
Barmouth Holding S. à r.l.	31877	Louisville Investments S.A.	31904
Captiva Healthcare S.à r.l.	31902	LSF Lux Investments II S.à.r.l.	31902
Chrisada S.A.	31892	MegaFon S.A.	31877
Claire's Holdings S.à r.l.	31890	MSEOF Finance S.à r.l.	31920
Coqueline S.A.	31893	PepsiCo Global Investments S.à r.l.	31891
Corton Meyney S.A.	31903	Phoenix II Mixed L	31902
Dexia Equities L	31886	PME Assurances S.à r.l.	31903
East Capital Advisory S.A.	31878	Progefer S.A.	31918
Ecole de Musique de l'Union Grand-Duc Adolphe	31899	Remax Holding S.à r.l.	31920
Elite Holding S.A.	31874	Richemont Luxury Group S.A.	31898
EMC International S.à r.l.	31895	Scanfi S.A.	31895
Eurofinance S.A.	31894	SJ Properties Holding S.à.r.l.	31913
Europa Rock S.à r.l.	31875	Swiss Life (Luxembourg)	31892
European Auto Components S.à.r.l.	31894	Symphony Finance S.A.	31900
Figae Invest S.A.	31891	Thunderbird S S.à r.l.	31900
Fondation Ordre Européen du Mérite Musical, Folklorique et Théâtre	31920	Visualsound S.A.	31913
Forteam Investments S.à r.l.	31904	Wafra Finance (Lux) S.à r.l.	31891
Gerrards Cross Investment S.à r.l.	31890	Yum! Franchise de Mexico	31876
Global Outsourcing S.A.	31890	Yum! International Participations S.à.r.l.	31875
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l.	31874	Yum! Luxembourg Investments S.à r.l.	31876
Goma-Fin S.A.	31894	Yum ! Restaurants International Management S.à r.l.	31876
IGIPT Europe S.A.	31914	Yum ! Restaurants International S.à r.l.	31874
Immobilière Diederich S.A.	31887	Zagato S.à r.l.	31896
JER Europe Fund III 18 S.à r.l.	31899	Zender S.à r.l.	31905

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.001,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.152.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 janvier 2008 de la société GLOBAL PepsiCo LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 30 janvier 2008:

Monsieur Dennis Richard Schilder, né le 26 septembre 1973 à Rotterdam, Pays-Bas demeurant à Red Debrooystraat 2, 3069ZJ Rotterdam, Pays-Bas en qualité de Gérant A de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL PepsiCo LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

P. Valasuo

Gérant B

Référence de publication: 2008028058/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Yum ! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.203.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.429.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 janvier 2008 de la société YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL S.à.r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 31 janvier 2008:

Monsieur Stéphane Otto Frédéric Reul, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 31 janvier 2008:

Monsieur Jérôme Dierickx, né le 8 juin 1975 à Calais, France, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL S.à.r.l.

P. Valasuo

Gérant A

Référence de publication: 2008028059/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Elite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.087.

Les comptes annuels pour la période du 29 avril 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028294/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04494. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Yum! International Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 679.624.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.447.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 janvier 2008 de la société YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.à.r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 31 janvier 2008:

Monsieur Stéphane Otto Frédéric Reul, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 31 janvier 2008:

Monsieur Jérôme Dierickx, né le 8 juin 1975 à Calais, France, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.à.r.l.

P. Valasuo

Gérant A

Référence de publication: 2008028061/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Europa Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.023.

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales, signés en date du 1^{er} février 2008, que:

1) la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.095, a cédé avec effet au 1^{er} février 2008 quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée EUROPA ALUMINIUM S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.024; et

2) la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.096, a cédé avec effet au 1^{er} février 2008 cinquante (50) parts sociales de Classe B de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de EUROPA ALUMINIUM S.à r.l., précitée; et

en sorte que, suite à ces transferts:

1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de Classe A de la Société;

2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de Classe B de la Société;

3) la société à responsabilité limitée EUROPA ALUMINIUM S.à r.l., précitée, détient désormais:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de Classe A de la Société; et

- cinquante (50) parts sociales de Classe B de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008028887/1138/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.355.114.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.426.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 janvier 2008 de la société YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.à.r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 31 janvier 2008:

Monsieur Stéphane Otto Frédéric Reul, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 31 janvier 2008:

Monsieur Jérôme Dierickx, né le 8 juin 1975 à Calais, France, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT S.à.r.l.

P. Valasuo

Gérant A

Référence de publication: 2008028063/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 59.606.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 janvier 2008 de la société YUM! LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à.r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 31 janvier 2008:

Monsieur Stéphane Otto Frédéric Reul, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 31 janvier 2008:

Monsieur Jérôme Dierickx, né le 8 juin 1975 à Calais, France, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YUM! LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à.r.l.

P. Valasuo

Gérante A

Référence de publication: 2008028065/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Yum! Franchise de Mexico, Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXP 300.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.103.

Il résulte de la décision des associés tenue en date du 30 janvier 2008 de la société YUM! FRANCHISE DE MEXICO que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 31 janvier 2008:

Monsieur Stéphane Otto Frédéric Reul, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 31 janvier 2008:

Monsieur Jérôme Dierickx, né le 8 juin 1975 à Calais, France, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YUM! FRANCHISE DE MEXICO

P. Valasuo

Gérante A

Référence de publication: 2008028066/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Barmouth Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.517.

Il résulte des décisions prises en date du 28 janvier 2008 par l'associé unique de la société BARMOUTH HOLDING Sàrl les décisions suivantes:

1. Election du nouveau gérant A pour une durée indéterminée à compter du 28 janvier 2008:

Dennis Albrecht ayant pour adresse professionnelle 20E. Greenway Plaza, Ste.700, Houston, TX 77046, USA

2. Election du nouveau gérant B pour une durée indéterminée à compter du 28 janvier 2008:

MANACOR (LUXEMBOURG) SA ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARMOUTH HOLDING Sàrl

MANACOR (LUXEMBOURG) SA

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008028067/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.483.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2007

- Le mandat de l'administrateur, M. Rolf Caspers, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer, L-Luxembourg est renouvelé.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

- Est nommé commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A. dont l'adresse professionnelle est 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008028074/1463/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 31 janvier 2008

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Joram Moyal de son poste de gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Michael Gamo résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028068/6077/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05565. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

East Capital Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.364.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty ninth day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

There appeared:

EAST CAPITAL AB, a corporation incorporated under the laws of Sweden, with its registered office at Norra Kungstornet, Kungsgatan, 30, Box 1364, SE-11193 Stockholm, Sweden,

represented by Mr Philippe Burgener, licencié en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22nd January, 2008.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme EAST CAPITAL ADVISORY S.A. which is hereby established as follows:

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of EAST CAPITAL ADVISORY S.A. (the «Corporation»).

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation (the «Articles»).

Art. 3. The object of the Corporation is to render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment, in connection with the management of their assets and their promotion.

The Corporation may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities. It may engage in the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Corporation may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-one thousand Euro (31,000 EUR) comprising three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100 EUR) per share fully paid-in.

Shares will be in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription may be issued at the cost of the shareholder.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article twenty-one hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of April at 3:00 p.m. and for the first time in 2009. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or telefax.

Meetings may be held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and communicate with one another, the participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of votes cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company may be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting of Shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their

successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting of the board of directors the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. In case of plurality of directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telefax another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the East Capital Group and any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors, or by the individual signature of any duly authorized officer of the Corporation, or by the signature of any other person or persons to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on 31st December 2008.

Art. 19. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends subject to the conditions set forth by law.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Shareholder	subscribed capital EUR	number of shares
EAST CAPITAL AB, prenamed	31,000	310
Total:	31,000	310

The shares have all been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 15th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,900.

General meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital resolved to take the following resolutions:

1) The following persons are appointed as directors for a term expiring at the next annual general meeting of shareholders:

-Mrs Karine Hirn, Managing Director, East Capital AB, residing professionally at Norra Kungstornet, Kungsgatan, 30, Box 1364, SE-11193 Stockholm, Sweden;

-Mrs Mia Jurke, Development Manager, EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT AB, residing professionally at Norra Kungstornet, Kungsgatan, 30, Box 1364, SE-11193 Stockholm, Sweden; and

-Mr Justas Pipinis, Chairman of the Board of Directors, Managing Director, EAST CAPITAL HOLDING AB, residing professionally at Norra Kungstornet, Kungsgatan, 30, Box 1364, SE-11193 Stockholm, Sweden.

2) KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is elected as statutory auditor for a term expiring at the next annual general meeting of shareholders.

3) The registered office of the Company is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and, the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EAST CAPITAL AB, une société constituée sous le droit Suédois, ayant son siège social au Norra Kungstornet, Kungsgatan, 30, Box 1364, SE-11193 Stockholm, Suède,

représentée par Monsieur Philippe Burgener, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 janvier 2008.

La procuration prémentionnée, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme EAST CAPITAL ADVISORY S.A. qui est constituée de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EAST CAPITAL ADVISORY S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des actionnaires approuvée de la manière prévue pour la modification des présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. L'objet de la Société est de rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités juridiques. Elle peut également procéder tant à l'acquisition à travers des achats, souscriptions ou de toute autre manière, qu'au transfert à travers des ventes, échanges ou autrement, de titres, actions, dettes obligataires, billets à ordre et toutes autres valeurs, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par le biais de sucursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut procéder à tout genre d'emprunt et émettre des obligations et des dettes obligataires par le biais d'une offre privée.

De manière générale, elle peut porter assistance (par prêts, avances, garanties, cautions ou autre) à des sociétés et autres entreprises dans lesquelles la Société a des intérêts ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société

appartient, peut prendre des mesures de contrôle et de supervision et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du conseil d'administration des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action entièrement libérée.

Les actions de la Société seront sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés par action, les cessions d'actions et les dates de ces cessions. La Société reconnaîtra la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme étant le seul détenteur de ses actions. Les certificats établissant cette inscription pouvant être émis aux frais de l'actionnaire.

La cession d'actions prendra effet lors de la déclaration écrite de la cession inscrite sur le registre des actionnaires, une telle déclaration devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de cession satisfaisants pour la Société.

La Société peut racheter ses actions propres dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts selon l'Art. vingt et un ci-dessous.

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble de ses actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 15 heures et pour la première fois en 2009. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 9. Les quorums et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires des présentes.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié, une autre personne comme son mandataire.

Les assemblées peuvent être tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tout autre moyen de communication permettant à tous les actionnaires prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées des actionnaires dûment convoquées seront approuvées à une majorité simple des voix exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires pourront être convoqués conformément à une convocation contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée, aux adresses des actionnaires telles qu'indiquées dans le registre des actionnaires et publiée conformément à la loi.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été pleinement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

Art. 11. La Société pourra être gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant dé-

terminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires réunis lors de leur assemblée générale annuelle, pour un terme expirant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et aient accepté leurs fonctions ou, si cela n'est pas encore le cas, jusqu'à la date d'une telle nomination et acceptation. Toutefois, un administrateur pourra être révoqué, avec ou sans motifs, et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par les actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en exercice jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires et jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autrement, les administrateurs encore en fonction pourront, par un vote recueillant la majorité, être procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Dans l'hypothèse d'une égalité des votes pour ou contre une résolution au sein du conseil d'administration, la voix du président sera prépondérante.

Art. 12. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et pourra désigner parmi eux un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais, en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre administrateur et, pour les assemblées des actionnaires, toute autre personne comme président pro tempore de la réunion, par vote majoritaire des personnes présentes à cette assemblée.

Le conseil d'administration pourra de temps en temps et si besoin est, nommer des fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, le secrétaire, et tout directeur général adjoint, des secrétaires adjoints ou tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seraient jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ni actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoirs ainsi nommés auront, sauf dispositions contraires des présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant aux heures et lieu fixés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, ou message télécopié un autre administrateur en tant que mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs participe à la réunion ou y est représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Les administrateurs pourront également adopter par un vote unanime le texte d'une résolution circulaire en donnant leur accord sur un ou plusieurs documents identiques séparés, par écrit ou par télex, télégramme ou message télécopié (confirmé dans chacun de ces cas par écrit), lesquels constitueront le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne peuvent agir que lors de réunions du conseil d'administration dûment convoquées. Le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer la politique sociale de la Société ainsi que les lignes de conduite à

suivre dans la gestion et les opérations de la Société. Les administrateurs ne peuvent cependant pas engager la Société par leur action individuelle, à l'exception de ce qui a été spécialement autorisé par résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, au motif d'une telle appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis, de voter ou d'agir sur toutes questions relatives à un tel contrat ou autre relation d'affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il en informera le conseil d'administration et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle transaction et cette transaction ainsi que l'intérêt qu'un administrateur ou fondé de pouvoirs y relatif, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel» tel qu'utilisé dans cet article n'inclura pas un intérêt né uniquement du fait que la matière, position ou transaction concerne le Groupe EAST CAPITAL ou l'une quelconque de ses sociétés affiliées directement ou indirectement à celui-ci ou toute autre société ou entité que le conseil d'administration déterminera discrétionnairement de temps à autre.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux, des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels il peut être partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société ou en raison du fait qu'il l'a été, à la demande de la Société, dans une autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où il n'est pas en droit d'être indemnisé par cette autre entité, sauf quant à des affaires pour lesquelles il sera finalement condamné de manière définitive pour négligence grave ou faute, dans pareils actions, procès ou procédures; en cas d'arrangement extrajudiciaire une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit prédécrit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut avoir droit.

Art. 16. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature individuelle d'un fondé de pouvoir dûment autorisé ou encore par la signature de toute autre personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Les opérations de la Société et sa situation financière seront supervisées par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à la nomination de son successeur.

Le premier commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par les actionnaires avec ou sans motif.

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 19. Cinq pour cent (5%) des profits nets annuels de la Société seront attribués à la réserve légale. Cette attribution ne sera plus requise dès que et aussi longtemps que le surplus de la réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital de la Société tel qu'il figure à l'Art. 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou diminué périodiquement comme il est mentionné à l'Art. 6 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du revenu net annuel et pourra seule déclarer des dividendes de temps à autre, selon qu'elle jugera cela conforme à l'objet social et à la politique suivie par la Société.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute monnaie désignée par le conseil d'administration et seront payés en temps et lieu à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de leur paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) élus par l'assemblée des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Ces Statuts pourront être modifiés à tout moment par décision des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Toutes matières non prévues par les Statuts seront régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les actions ont été souscrites de la manière suivante:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Nombre d'Actions
EAST CAPITAL AB, précitée	31.000	310
Total:	31.000	310

Les actions ont été intégralement libérées, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.900.

Assemblée générale des actionnaires

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit a décidé de prendre les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour un terme expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

-Madame Karine Hirn, Managing Director, EAST CAPITAL AB, résidant professionnellement à Norra Kungstomet, Kungsgatan, 30, Box 1364, SE-11193 Stockholm, Suède;

-Madame Mia Jurke, Development Manager, EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT AB, résidant professionnellement à Norra Kungstomet, Kungsgatan, 30, Box 1364, SE-11193 Stockholm, Suède; et

-Monsieur Justas Pipinis, Président du conseil d'administration, Managing Director, EAST CAPITAL HOLDING AB, résidant professionnellement à Norra Kungstomet, Kungsgatan, 30, Box 1364, SE-11193 Stockholm, Suède.

2) KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est nommé comme commissaire aux comptes pour une période expirant à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3) Le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: P. Burgener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, LAC/2008/4379. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008029194/242/466.

(080029529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 21 décembre 2007, a décidé de:

- ratifier la cooptation de Monsieur Frédéric Dujardin avec effet au 10 juillet 2007, en remplacement de Monsieur Emmanuel Jennes démissionnaire en date du 29 mai 2007,

- ratifier la cooptation de Monsieur Arnaud Delpütz avec effet au 10 août 2007, en remplacement de Monsieur Bernard Mommens, démissionnaire en date du 8 août 2007,

- nommer Monsieur Luc Hernoux en tant qu'administrateur, avec effet au 21 décembre 2007, pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Hugo Lasat, Benoît Holzem, Jean-Yves Maldague, Jeffrey Nadal, Wim Vermeir, Frédéric Dujardin, Arnaud Delpütz et de DEXIA ASSET MANAGEMENT représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Maldague, et ce pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

de sorte que le conseil d'administration se compose comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Luc Hernoux, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Hugo Lasat, Président du Comité Exécutif du groupe DEXIA ASSET MANAGEMENT et Administrateur-délégué de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Benoît Holzem, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANQUE S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Wim Vermeir, Global Head of Equity Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles,

Monsieur Frédéric Dujardin, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles,

Monsieur Arnaud Delpütz, Head of Product & Process Management Investment, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles,

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Maldague, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg,

- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B-65477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour DEXIA EQUITIES L

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008028072/1126/46.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Immobilière Diederich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 3, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 97.095.

L'an deux mille sept, le seize novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DIEDERICH S.A., avec siège social à L-8436 Steinfort, 3, rue de Kleinbettingen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1345 du 18 décembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 97.095.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles Diederich, agent immobilier, demeurant à Eischen, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence Tran, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cindy Diederich, agent immobilier, demeurant à Eischen.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constatation de la libération à cent pourcent (100%) du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), initialement libéré à trente-deux virgule vingt-six pourcent (32,26%), à savoir dix mille euros (EUR 10.000,00), par apport en espèces de vingt-et-un mille euros (EUR 21.000,00).

2. Démission de Monsieur Roland Bingen de ses fonctions commissaire de la société.

3. Nomination de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION S.à r.l. aux fonctions de commissaire de la société.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que, lors de la constitution de la société, le 14 novembre 2003, le capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trente-et-une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, n'avait été libéré qu'à concurrence de trente-deux virgule vingt-six pourcent (32,26%), soit la somme de dix mille euros (EUR 10.000,00).

L'assemblée constate le paiement du montant de vingt-et-un mille euros (EUR 21.000,00) par apport en espèces, de sorte que les mille (1.000) actions sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Roland Bingen de ses fonctions de commissaire de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire la société à responsabilité limitée, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 26.096.

Le mandat du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Diederich, L. Tran, C. Diederich, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007. LAC/2007/36154. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2008028696/227/62.

(080029315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 342.694.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.128.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 31 janvier 2008

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Joram Moyal de son poste de gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Michael Gamo résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028073/6077/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05563. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.676.

Extrait des résolutions prises par la société en relation avec sa succursale luxembourgeoise en date du 31 janvier 2008

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Joram Moyal de son poste de gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Michael Gamo résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de gérant Classe A de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028078/6077/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05567. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

ABN AMRO PPP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.973.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 5 décembre 2007 de la société ABN AMRO PPP INVESTMENTS S.à.r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant suivant:

M. Bert Schoen, né le 15 mars 1968 à Nijmegen, Pays-Bas, demeurant à 30, Huntingdon Street, GB-N1 1BS, London, Grande-Bretagne.

2. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 5 décembre 2007:

Mlle Geertruda van Overbeeke-Bagijn, née le 29 septembre 1970 à het Bildt, Pays-Bas, demeurant à Jagersweg 13, 1251 ZP Laren, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO PPP INVESTMENTS S.à.r.l.

F. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008028086/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Ansdell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 85.842.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.
Pour HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008028241/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Global Outsourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 133.004.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 décembre 2007

L'assemblée décide:

De nommer comme administrateur-délégué, avec co-signature obligatoire, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2013:

Monsieur Bruno Saravia, 1B, rue de Gaume, B-6860 Assenois

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE SCHEIWEN • NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008028085/1132/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Claire's Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 133.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008028390/7241/11.

(080028668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Gerrards Cross Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.951.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 16 décembre 2007 que l'associé unique de la Société, EURX PROPERTIES S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.713, a cédé l'entière propriété des

parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 500 (cinq cents) parts sociales, à EURX HRE INVESTMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.027.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028088/7959/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.001,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 5 février 2008 de la société PepsiCo GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l. que l'associé a pris la décision suivante:

1. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 5 février 2008:

Monsieur Dennis Richard Schilder, né le 26 septembre 1973 à Rotterdam, Pays-Bas demeurant à Red Debroystraat 2, 3069ZJ Rotterdam, Pays-Bas en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l.

P. Valasuo

Gérant B

Référence de publication: 2008028087/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIGAE INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008028305/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05019. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Wafra Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.616.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 19 décembre 2007 que l'associé unique de la Société, EURX PROPERTIES S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.713, a cédé l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 500 (cinq cents) parts sociales, à EURX HRE INVESTMENT S.à r.l.,

société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.027.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028090/7959/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08829. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Chrisada S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.577.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul Lutgen de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2008:

- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration.

- Horst Schneider, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué.

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008028096/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028182/1889/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04776. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Alter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.428.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 janvier 2008 à 10.00 heures

L'assemblée décide:

1. L'assemblée accepte la démission de la société CORBEL & ASSOCIES SARL de son poste d'administrateur-délégué ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.586.

2. L'assemblée accepte la démission de la société CORBEL & ASSOCIES SARL de son poste d'administrateur ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.586.

3. L'assemblée accepte la nomination de M. Jacques Etienne De T'Serclaes au poste d'administrateur-délégué demeurant au 14, rue des Sablons, F-75116 Paris jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

4. L'assemblée accepte la nomination de la société PROLUGEST S.A. au poste d'administrateur ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012, ayant pour représentant permanent M. Jean Marie demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour la société

CORBEL & ASSOCIES SARL

Administrateur-délégué

Signature

Référence de publication: 2008028094/1453/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Coqueline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.236.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui a eu lieu le 17 décembre 2007 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement de mandat d'administrateur de catégorie B, des personnes suivantes: M. Renaud Labye, Mme Bouchra Akhertous et Mme Claudia Schweich. Ils ont tous leurs adresses professionnelles à Luxembourg.

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement de mandat de M. John Jones, ayant son adresse professionnelle au 1, Courtnay Lodge, Hove, VN3 2 WF, United Kingdom, en tant qu'administrateur de catégorie A.

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement de mandat de la société PARFININDUS S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 117, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour APOLON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028143/6654/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Agacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.928.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 8 octobre 2007 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

Administrateurs:

- Eric Triol, 33, rue de Luxembourg, L-5751 Frisange, Président et Administrateur-Délégué

- Joëlle Nonnenmacher, 33, rue de Luxembourg, L-5751 Frisange, Administrateur

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

Commissaire:

EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008028097/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Eurofinance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 54.520.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 31 décembre 2007, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010:

- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'administration et Administrateur,

- Horst Schneider, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué, Administrateur

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

- EURAUDIT SARL, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008028098/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

European Auto Components S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 6.196.800,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 61.647.

Le bilan de la société au 10 décembre 2007, date de liquidation, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028213/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05190. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Goma-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.332.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 décembre 2007

La démission de Madame Scheifer-Gillen Romaine de son poste d'administrateur de la société avec pouvoir de signature B est acceptée.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec pouvoir

de signature B pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
GOMA-FIN S.A.
M.-F. Ries-Bonani
Administrateur

Référence de publication: 2008028100/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

EMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.173.

Les noms et prénoms corrects des administrateurs actuellement en fonction sont les suivants:

- Juergen Weimann
- William Joseph Teuber Jr
- Rainer Erlat
- Paul Thomas Dacier
- Steven Leonard.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la Société
Par mandat
Signature

Référence de publication: 2008028102/321/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

LBS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028296/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04496. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Scanfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.328.

En date du 15 octobre 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Mlle Isbelda Gouvinhas avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société
- d'accepter la nomination avec effet immédiat de M. Christian Tailleur avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028103/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Zagato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.984.

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SEA JEWEL INVESTMENTS LIMITED, a company with registered address at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered under number 99901 in the companies register of Gibraltar,

here represented by Mrs Michelle Carvill, private employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of a proxy given on January 22, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That, it is the sole actual shareholder of ZAGATO S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, incorporated by deed of the undersigned notary on December 12, 2007, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of sixty-two thousand five hundred euro (62,500.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to the amount of seventy-five thousand euro (75,000.- EUR), by the issuance of sixty-two thousand five hundred (62,500) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the sixty-two thousand five hundred (62,500) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of sixty-two thousand five hundred euro (62,500.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is fixed at seventy-five thousand euro (75,000.- EUR) represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt trois janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEA JEWEL INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 99901,

ici représentée par Madame Michelle Carvill, employée privée, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une procuration datée du 22 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ZAGATO S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire soussigné du 12 décembre 2007, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à soixante quinze mille euros (75.000,- EUR) par l'émission de soixante deux mille cinq cents (62.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les soixante deux mille cinq cents (62.500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de soixante deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à soixante quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par soixante quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: M. Carvill, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, LAC/2008/3667. — Reçu 312,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008028860/220/91.

(080028704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

81 VH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.092.

Extrait des résolutions des associés du 7 janvier 2008

Les associés de 81 VH HOLDING S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Phillip Williams et de Mark Weeden de leur fonction de gérant de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028104/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

JER Europe Fund III 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.769.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 7 janvier 2008

L'associé de JER EUROPE FUND III 19 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Weeden et Phillip John Williams de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028107/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Richemont Luxury Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.422.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028192/764/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00411. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

JER Geppi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.440.

Extrait des résolutions de l'Associé du 10 août 2007 et du 7 janvier 2008

L'associé de JER GEPPi S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel Van Krimpen et de Alan Botfield de leurs fonctions de gérant de la Société, avec effet au 10 août 2007;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 août 2007, et ce pour une durée illimitée:

- Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société.

- Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société.

- d'accepter la démission de Phillip Williams et de Mark Weeden de leur fonction de gérant de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028106/710/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Ecole de Musique de l'Union Grand-Duc Adolphe, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 165.

Avec effet au 28 janvier 2008, le Conseil d'Administration de l'Ecole de musique se compose comme suit:

Louis Karmeyer, Président

Fonctionnaire d'Etat e.r., né le 7 juillet 1939 à Luxembourg

Adresse: 6 Waldbriedemeserstrooss L-5680 Dalheim

Martine Deprez, Secrétaire général

Fonctionnaire d'Etat, née le 16 avril 1969 à Wiltz

Adresse: 55, rue de la Paix L-3541 Dudelange

Aloyse Massard, trésorier général

Employé privé e.r., né le 6 mai 1937 à Garnich

Adresse: 4, rue des Trois Cantons L-8354 Garnich

Jeannot Clement, 1^{er} Vice-Président

Fonctionnaire Communal, né le 7 octobre 1951 à Rumelange

Adresse: B.P. 342 L-4004 Esch/Alzette

Fernand Buchholtz, 2^e Vice-Président

Fonctionnaire d'Etat, né le 9 juillet 1946 à Junglinster

Adresse: 7 Konstemerstrooss L-9663 Kautenbach

Référence de publication: 2008028801/1302/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06158. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

JER Europe Fund III 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.665.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 11 janvier 2008

L'associé de JER EUROPE FUND III 18 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Weeden et Phillip John Williams de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 11 janvier 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 11 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028108/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Thunderbird S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.629.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 7 janvier 2008

Les associés de THUNDERBIRD S S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Weeden et Phillip Williams de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028109/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Symphony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 86.043.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008028204/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00291. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

JER Victor Hugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.443.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 10 août 2007 et du 7 janvier 2008

L'associé de JER VICTOR HUGO S.à r.l. (la «Société») a décidé en date du 10 août 2007 comme suit:

- d'accepter la démission de Michel Van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 10 août 2007;

- de nommer la personne suivante aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 août 2007, et ce pour une durée illimitée:

- Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société.

L'associé de JER VICTOR HUGO S.à r.l. (la «Société») a décidé en date du 7 janvier 2008 comme suit:

- d'accepter la démission de Phillip Williams et de Mark Weeden de leur fonction de gérant de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028110/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Bakery Equity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 90.296.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de la Société BAKERY EQUITY LUXEMBOURG S.A. (la «Société») en date du 28 janvier 2008 que

1. les signataires sur le compte bancaire de la Société seront désormais:

- M. Gratian Anda, administrateur

- M. Nico Issenmann, administrateur

- M. Cesare Mora, administrateur et secrétaire du conseil d'administration de la Société

- M. Roberto Soresini, administrateur

- M. Frank Helmut Walenta, administrateur et président du conseil d'administration de la Société

2. les signataires sus-mentionnés pourront opérer sur le compte bancaire suivant les dispositions suivantes:

a) la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société sera requise pour tout paiement n'excédant pas EUR 100.000,- (cent mille Euro);

b) tout administrateur de la Société conjointement avec le Président du Conseil d'Administration pourra engager la Société pour tout paiement entre EUR 100.001,- (cent mille et un Euro) et EUR 400.000,- (quatre cent mille Euro); et

c) la signature conjointe de 4 (quatre) administrateurs de la Société sera requise pour tout paiement excédant EUR 400.001,- (quatre cent mille et un Euro).

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008028158/1053/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Argon Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.442.

Les membres du conseil de gérance de ARGON CORPORATE Sàrl («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 21 décembre 2007:

- de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 21 décembre 2007;

- De plus, les gérants de la Société font remarquer que:

Le siège social de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., en tant qu'associé de ARGON CORPORATE Sàrl, est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

L'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Renato Lavorato.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

I. Clinquart.

Référence de publication: 2008028117/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Phoenix II Mixed L, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.514.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 7 janvier 2008

Les associés de PHOENIX II MIXED L (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Alan Alexander Botfield et Phillip Williams de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028111/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

LSF Lux Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.862.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028321/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05558. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Captiva Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.431.

—
Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA HEALTHCARE S.à r.l. (la société), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 21 décembre 2007:

- de transférer le siège social de la société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 21 décembre 2007;

- De plus, les membres du conseil de gérance de la Société font remarquer que:

- le siège social de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., en tant qu'associé de CAPTIVA HEALTHCARE S.à r.l., est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Ismaël Dian
- Renato Lavorato

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

I. Clinquant.

Référence de publication: 2008028120/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.908.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 31 juillet 2007

Les mandats de Monsieur Jaime E. Aleman (Avocat) avec adresse professionnelle à East Street 53rd, Swiss Bank Building, 2nd floor, Marbella, Panama, Republic of Panama, Monsieur Anibal Galindo (Avocat), avec adresse professionnelle à East Street 53rd, Swiss Bank Building, 2nd floor, Marbella, Panama, Republic of Panama, Madame Chantal Keereman (Juriste), avec adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, Monsieur Camille J. Paulus (Conseiller Economique) avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy (réviseur d'entreprises) en tant que commissaire aux comptes, avec adresse professionnelle à L-1233 Luxembourg au 13, rue Bertholet, ont été renouvelés, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008028136/275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

**Junker Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PME Assurances S.à r.l.).**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 7, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 79.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 février 2008.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2008028337/222/13.

(080029211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Corton Meyney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.894.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 août 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., RCS Luxembourg n°114.321, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008028145/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Forteam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.525.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 janvier 2008

1) Monsieur Paul Marx a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Jean-Christophe Dauphin, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé comme gérant A pour une durée illimitée.

3) Monsieur Pierre Mellinger, né à Bordeaux (France), le 6 août 1954, demeurant professionnellement au Stratos Office Center, Ul. Skorupki 5, 1st Floor, PL-00-546 Varsovie, Pologne, a été nommé comme gérant B pour une durée illimitée.

4) Monsieur Michal Gontar, né à Gliwice (Pologne), le 28 août 1967, demeurant professionnellement au Stratos Office Center, Ul. Skorupki 5, 1st Floor, PL-00-546 Varsovie, Pologne, a été nommé comme gérant B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTEAM INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

J.-C. Dauphin / B. Nasr

Référence de publication: 2008028147/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Louisville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.965.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008028206/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00301. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Antwun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.634.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, l'entête de l'extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 19 juillet 2007, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 9 janvier 2008 sous la référence N°L080003007.05 doit être lue de la manière suivante:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 juillet 2007

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008028151/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Zender S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.983.

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SEA JEWEL INVESTMENTS LIMITED, a company with registered address at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered under number 99901 in the companies register of Gibraltar,

here represented by Mrs Michelle Carvill, private employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of a proxy given on January 22, 2008.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That, it is the sole actual shareholder of ZENDER S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, incorporated by deed of the undersigned notary on December 12, 2007, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of sixty-two thousand five hundred euro (62,500.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to the amount of seventy-five thousand euro (75,000.- EUR), by the issuance of sixty-two thousand five hundred (62,500) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the sixty-two thousand five hundred (62,500) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of sixty-two thousand five hundred euro (62,500.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is fixed at seventy-five thousand euro (75,000.- EUR) represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt trois janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEA JEWEL INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 99901,

ici représentée par Madame Michelle Carvill, employée privée, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une procuration datée du 22 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ZENDER S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire soussigné du 12 décembre 2007, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à soixante quinze mille euros (75.000,- EUR) par l'émission de soixante deux mille cinq cents (62.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les soixante deux mille cinq cents (62.500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de soixante deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par soixante quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Carvill, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, LAC/2008/3666. — Reçu 312 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008028861/220/91.

(080028712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of February.

Before Us Maître Karine Reuter, notary residing in Redange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the «Meeting») of JPMorgan SERIES II FUNDS (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 39 252), incorporated by notarial deed on the 30th January 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 10th March 1992 under number 80. The Articles were last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx on the 13 December 2006, published in the Mémorial of 7 March 2007 under number 324.

The Meeting was opened with Ms Anne D'Alimonte, private employee, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary, Mr Xavier Rouvière, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Miranda Stranen, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 8 of the Articles of incorporation of the Company (the «Articles») to clarify the circumstances in which the Company may decline to issue shares.

2. Amendment of article 11 of the Articles in order to provide that the resolutions at general meetings are passed by a majority of the votes cast as defined by the Luxembourg law of 10 august 1915 relating to commercial companies, as amended.

3. Amendment of article 14 of the Articles to clarify the modalities of attendance and calculation of quorum and majority at the meetings of the Board of Directors, and to specify that the Chairman shall not have a casting vote.

4. Amendment of article 17 to specify that the concept of personal interest of any director or officer of the Company shall not be applicable to decisions relating to current operations of the Company.

5. Amendment of article 21 of the Articles to provide for additional circumstances in which the Board of Directors may decide to liquidate, merge, reorganise a class or a sub-class of shares of the Company.

6. General update of the articles by amending, inter alia, articles 3, 20, 23 and 24 of the Articles.

II. That the extraordinary general meeting convened for 19th December, 2007 could not validly deliberate for lack of quorum and that the present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by mail to the registered shareholders on 18th January 2008 and published in the Mémorial and the d'Wort on 16 and 31 January 2008.

III. That no quorum is required in order to hold validly this Meeting and that the resolutions on the agenda may only be validly taken if approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares present or represented at the Meeting.

IV. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. It appears from the attendance list that, out of the 28,444,270 shares in issue, 55,634 shares are represented at the meeting.

VI. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the item on the agenda.

First resolution

The Meeting with 48,950 votes in favour, 1,205 votes against and 5,479 abstentions decides to amend paragraph a) of article 8 of the Articles so as to read as follows:

«decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such share in the Company or might entail that any limit to which his shareholding is subject be exceeded.»

Second resolution

The Meeting with 50,761 votes in favour, 1,202 votes against and 1,862 abstentions decides to amend the third paragraph of article 11 of the Articles so as to read as follows:

«Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.»

Third resolution

The Meeting with 51,153 votes in favour, 1,104 votes against and 3,568 abstentions decides to amend article 14 of the Articles so as to read as follows:

«The Board will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the

minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon notice being given by the chairman, or by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint a chairman pro tempore.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least three business days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such waiver of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such vote.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented by another director as proxy at a meeting of the Board. For the calculation of quorum and majority, the directors participating at the Board by video conference or by telecommunication means permitting their identification may be deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the Board whose deliberations should be online without interruption. Such a Board meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The Chairman does not have any casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of one or several declarations in writing signed by all the directors.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board.

Alternatively, the Company may enter into a management services agreement with a management company or domiciliary agent, authorised under chapter 13 of the Law (the «Management Company») pursuant to which it designates such Management Company to supply the Company with investment management, administration and marketing services.»

Fourth resolution

The Meeting with 49,977 votes in favour, 1,658 votes against and 4,191 abstentions decides to amend the second paragraph of article 17 of the Articles by adding a new penultimate sentence so as to read as follows:

«This paragraph shall not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.»

Fifth resolution

The Meeting with 49,565 votes in favour, 1,689 votes against and 4,572 abstentions decides to amend paragraph 9 to paragraph 16 of article 21 of the Articles so as to read as follows:

«The Board may determine a minimum amount for redemption or conversion requests from time to time. If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one class below the minimum holding as the Board shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such class.

If, for any reason, the net asset value attributable to any such class is less than the amount determined by the Board as the minimum level for such class to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the class concerned has occurred which would justify it or in order to proceed to an economic rationalisation or if the interest of the shareholders would justify it, the Board may decide to redeem all the shares of that class at the net asset value determined on the Dealing Day following that decision, in which case the Board may proceed as described in article 8 paragraph c, sub paragraphs 1, 2 and 3). Additionally in such circumstances the Board may decide to liquidate the relevant class of shares.

Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the redemption of the class will be deposited with the custodian for a period of 6 months after the close of liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided above, the Board may decide to close down one class by contribution into another class. Such decision will be published in the same manner as described in the preceding paragraphs and, in addition,

the publication will contain information in relation to the new class. Such publication will be made within one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another class becomes effective.

The Board may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one class of shares by contribution into another collective investment undertaking governed by Part I of the Law. Such decision will be published in the same manner as described above, and, in addition, the publication will contain information in relation to the other collective investment undertaking. Such publication will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their share, free of charge, before the operation involving contribution to another collective investment undertaking becomes effective. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on shareholders of the relevant class who will expressly agree to the merger.

Under the same circumstances as provided above, the Board may decide the reorganisation of one class of shares, by means of a division into two or more classes. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will be made one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares, free of charge before the operation involving division into two or more classes becomes effective.

Any of the aforesaid decisions of the Board to liquidate, merge or reorganise by means of a division, a class or sub-class may also be decided by a separate class meeting of the shareholders of the class or sub-class concerned at which meeting no quorum is required and the relevant decision is taken at the simple majority of the of the votes cast.

The Company reserves the right not to be bound to redeem or switch on any one Dealing Day more than 10 per cent by sale of shares of any class then in issue. In these circumstances, the Board may declare that part or all of such redemption or switching requests will be deferred for a period not exceeding 10 Dealing Days and will be dealt with on the basis of the Net Asset Value prevailing on the Dealing Day on which the shares are redeemed or switched. On such Dealing Day, these requests for redemption or switching will be complied with in priority to later requests.»

Sixth resolution

The Meeting with 46,705 votes in favour, 841 votes against and 6,616 abstentions decides to update the Articles as follows:

- Amendment of the first paragraph of article 3 of the Articles so as to read as follows:

«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial derivative instruments as well as other financial liquid assets permitted by Part I of the law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the «Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.»

- Amendment of the second paragraph of article 20 of the Articles so as to read as follows:

«The auditors in office may be removed at any time by the shareholders in accordance with article 256 of the law of 10th August 1915, as amended.»

- Amendment of paragraph c) section C. of article 23 of the Articles so as to read as follows:

«where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;»

- Amendment of item (ii) of article 24 of the Articles so as to read as follows:

«(ii) any fiscal charge or commissions as the sale documents of the Company may provide, and»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons, appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de JPMorgan SERIES II FUNDS (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 39 252), constituée par acte notarial le 30 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 80 du 10 mars 1992. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 13 décembre 2006, publié au Mémorial numéro 324 le 7 mars 2007.

L'Assemblée a été ouverte par Mme Anne D'Alimonte, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que président de l'assemblée (le «Président»).

Le Président nomme aux fonctions de secrétaire M. Xavier Rouvière, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mme Miranda Stranen, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8 des Statuts de la Société (les «Statuts») pour clarifier les circonstances dans lesquelles la Société peut refuser l'émission d'actions.

2. Modification de l'article 11 des Statuts afin de prévoir que les décisions de l'assemblée générales seront prises par la majorité des voix exprimées, telle que définie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

3. Modification de l'article 14 des Statuts pour clarifier les modalités de présence et le calcul des quorum et majorité aux réunions du Conseil d'Administration, et pour spécifier que le Président n'aura pas une voix prépondérante.

4. Modification de l'article 17 afin de spécifier que le concept d'intérêt personnel de tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ne s'appliquera pas aux décisions portant sur les opérations courantes de la Société.

5. Modification de l'article 21 des Statuts pour prévoir des circonstances supplémentaires dans lesquelles le Conseil d'Administration peut décider de liquider, de fusionner ou de réorganiser une classe ou une sous-classe d'actions de la Société.

6. Mise à jour des Statuts par la modification, inter alia, des articles 3, 20, 23 et 24 des Statuts.

II. Que l'assemblée générale convoquée pour le 19 décembre 2007 n'a pas pu valablement délibérer pour défaut de quorum et que la présente Assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé par courrier aux actionnaires nominatifs le 18 janvier 2008 et publié dans le Mémorial et le d'Wort le 16 et 31 janvier 2008.

III. Qu'aucun quorum n'est requis afin que l'Assemblée puisse valablement délibérer et que les résolutions portées à l'ordre du jour ne peuvent être valablement adoptées que si approuvées par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

V. Il apparaît de la liste de présence que sur les 28.444.270 actions en émission 55.634 actions sont représentées à l'assemblée.

VI. Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée décide, par 48.950 votes pour, 1.205 votes contre et 5.479 abstentions, de modifier le paragraphe a) de l'article 8 des Statuts de manière à lire:

«refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions dans la Société ou pourraient entraîner que toute limite à laquelle est sujet une participation soit excédée.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide, par 50.761 votes pour, 1.202 votes contre et 1.862 abstentions, de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de manière à lire:

«Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par les présents statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide, par 51 153 votes pour, 1.104 votes contre et 3.568 abstentions, de modifier l'article 14 des Statuts de manière à lire:

«Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux des administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

Le président du Conseil présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil peuvent désigner un président provisoire, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil pourra nommer régulièrement des fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, et tout directeur général adjoint des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou aux actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins trois jours ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par fax ou par tout autre moyen électronique pouvant établir cet assentiment. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par fax ou par tout autre moyen électronique pouvant établir cette désignation. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par fax ou par tout autre moyen électronique pouvant établir ce vote.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si deux administrateurs sont présents ou représentés par un autre administrateur en qualité de mandataire à une réunion du Conseil. Les administrateurs participant au Conseil par voie de vidéoconférence ou grâce à des moyens de télécommunication permettant leur identification peuvent être considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. De tels moyens satisferont les caractéristiques techniques qui assurent une participation effective aux réunions du Conseil dont les délibérations doivent être continues et sans interruption. Un Conseil réuni à distance par le biais de tels moyens de communication sera considéré avoir été tenu au siège social de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président du Conseil n'a pas de voix prépondérante.

Des résolutions du Conseil peuvent également être prises sous la forme d'une ou de plusieurs déclarations écrites signées par tous les administrateurs.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou à des Sociétés qui peuvent ne pas être membres du Conseil.

Alternativement, la Société pourra conclure un contrat de gestion de services avec une société de gestion ou un domiciliataire autorisé sous le chapitre 13 de la Loi (la «Société de Gestion») en vertu duquel elle désigne une telle Société de Gestion pour fournir à la Société des services de gestion en investissement, d'administration et de commercialisation.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, par 49.977 votes pour, 1.658 votes contre et 4.191 abstentions, de modifier le second paragraphe de l'article 17 des Statuts en ajoutant une nouvelle dernière phrase de manière à lire:

«Ce paragraphe ne s'appliquera pas lorsque les décisions du Conseil concernent les opérations courantes engagées dans des conditions normales.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, par 49.565 votes pour, 1.689 votes contre et 4.572 abstentions, de modifier les paragraphes 9 à 16 de l'article 21 des Statuts de manière à lire:

«Le Conseil peut déterminer de temps à autre un montant minimum pour les demandes de rachat et de conversion. Le Conseil peut décider de temps à autre que si un rachat, une conversion ou une vente d'actions était de nature à réduire la valeur des actions d'une même catégorie d'un seul actionnaire en dessous du seuil minimum déterminé par le Conseil, alors cet actionnaire est réputé avoir demandé le rachat ou la conversion, le cas échéant de toutes ses actions de cette catégorie.

Si, pour une raison quelconque, la valeur d'actif net totale des actions attribuable à toute classe de ce type telle est inférieure au montant déterminé par le Conseil comme étant le taux minimal pour qu'une telle classe fonctionne de manière économiquement efficace, ou si un changement de la situation économique ou sociale à une classe est survenu pour le justifier, ou afin de procéder à une rationalisation économique, ou si l'intérêt des actionnaires est survenu pour le justifier, le Conseil peut décider de racheter toutes les actions de cette classe à la valeur d'actif net déterminée le jour de l'évaluation postérieur à cette décision. Dans ce cas, le Conseil peut procéder conformément à l'article 8 paragraphe c, alinéas 1^{er}, 2 et 3. De plus, dans de telles circonstances, le Conseil peut décider de liquider la classe d'actions concernée.

Les actifs qui n'ont pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat de la classe seront conservés par le dépositaire pendant six mois après la clôture du rachat. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation au nom de leurs bénéficiaires.

Dans des circonstances identiques à celles mentionnées ci-dessus, le Conseil peut décider de supprimer une classe pour l'assimiler à une autre classe. En outre, une telle fusion peut être créditée par le Conseil si les intérêts des actionnaires des classes correspondantes l'exigent. Une telle décision peut être publiée dans la presse comme indiqué aux paragraphes précédents. La publication contiendra d'autre part les informations relatives à la nouvelle classe. Une telle publication sera faite dans le mois qui précède la date à laquelle la fusion devient effective. Les actionnaires pourront ainsi demander le rachat de leurs actions, gratuitement, avant que l'opération impliquant l'assimilation à une autre classe ne devienne effective.

Le Conseil peut également décider, dans les circonstances décrites ci-dessus, de fermer une catégorie d'actions en faisant l'apport à un autre organisme de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi. Une telle décision sera publiée de la façon décrite ci-dessus et, de plus elle contiendra les informations relatives à l'autre organisme de placement collectif. Cette publication sera effectuée un mois avant la date effective de la fusion de façon à permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que ne devienne effective l'opération entraînant l'apport à un autre organisme de placement collectif. En cas d'apport à un autre organisme de placement collectif sous forme d'un fonds commun de placement, la fusion ne liera que les actionnaires de la catégorie concernée qui auront expressément donné leur accord à la fusion.

Dans des circonstances identiques à celles mentionnées ci-dessus, le Conseil peut décider la réorganisation d'une catégorie d'actions par le biais d'une division en deux catégories ou plus. Une telle décision sera publiée de la façon décrite ci-dessus et, de plus, elle sera publiée un mois avant la date effective de la réorganisation de façon de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que ne devienne effective l'opération entraînant la division en deux catégories ou plus.

Toutes les décisions du Conseil mentionnées ci-dessus de liquider, de fusionner ou de réorganiser par le biais d'une scission une catégorie ou une sous-catégorie peuvent également être prises par une assemblée séparée des actionnaires de la catégorie ou de la sous-catégorie concernée lors de laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et la décision en question sera prise à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

La Société se réserve le droit de ne pas être forcée de racheter ou convertir à un certain jour d'Évaluation plus de 10% des actions d'une certaine catégorie en émission. Dans ces circonstances, le Conseil peut décider que toute ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion seront différées pour une période n'excédant pas 10 Jours d'Évaluation et seront rachetées ou converties sur base de la valeur nette applicable au Jour d'Évaluation à laquelle les actions sont rachetées ou converties. A ce Jour d'Évaluation, ces demandes de rachat et de conversion seront effectuées en priorité par rapport à toute autre demande reçue ultérieurement.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide, par 46.705 votes pour, 841 votes contre et 6.616 abstentions, de mettre à jour les Statuts comme suit:

- Modification du premier paragraphe de l'article 3 des Statuts de manière à lire:

«L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres avoirs financiers liquides ainsi qu'en tous autres avoirs permis par la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi») dans le but de diversifier les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.»

- Modification du second paragraphe de l'article 20 des Statuts de manière à lire:

«Les réviseurs en fonction peuvent être révoqués à tout moment par les actionnaires, conformément à l'article 256 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.»

- Modification du paragraphe c) section C. de l'article 23 des Statuts de manière à lire:

«c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une classe déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question;»

- Modification de la section (ii) de l'article 24 des Statuts de manière à lire:

«(ii) toute charge fiscale ou commission décrite dans les documents de vente de la Société, et»

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire ayant exprimé le souhait de signer.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: A. D'Alimonte, X. Rouvière, M. Stranen, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 février 2008, Relation: RED/2008/183. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 20 février 2008.

K. Reuter.

Référence de publication: 2008028710/7851/355.

(080029069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Visualsound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.382.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007 à 13.00 heures

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BURO S.A. de son poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574

2. D'accepter la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour la société

S. Girard

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008028156/1453/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00166. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

SJ Properties Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.852.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 22 novembre 2007:

- d'accepter la démission de Monsieur Brandur Thor Ludwig en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée illimitée avec effet immédiat au 22 novembre 2007, Monsieur Thordur Gislason, né le 3 décembre 1969 à Reykjavik (Islande), résidant Thingas 20, 110 Reykjavik, (Islande).

- de confirmer que M. Thordur Gislason est le gérant unique de la société SJ PROPERTIES HOLDING S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008028159/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01579. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

IGIPT Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.369.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of January,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of IGIPT EUROPE S.A., having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, Luxembourg under number B 112.369.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 13 November 2005, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 532 of 14 March 2006, amended by deed of the same notary on 19 July 2007 published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2217 of 6 October 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 750 (seven hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Approval of the continuation of the activity of the Company despite a cumulated loss of more than 50 % of the share capital, as required by Article 100 of the Law on Commercial Companies dated 10 August 1915;

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 122,000.- (one hundred and twenty-two thousand Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euros) to EUR 197,000.- (one hundred and ninety-seven thousand Euros) by the creation and issue of 1,220 (one thousand and two hundred and twenty) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each (the «New Shares»), by contribution in cash (the «Capital Increase»);

(3) Decision, in accordance with the stipulations of article 3.8 of the Company's Articles of Association, to suppress the preferential right of IGIPT CE PTY LTD to subscribe to the New Shares in proportion to his existing holding of shares;

(4) Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the Board of Directors issued in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the «1915 Law») to waive and, to the extent appropriate, cancel their preferential rights to subscription in relation to the issue of the 1,220 new shares;

(5) Acknowledgement of the renunciation by IGIPT CE PTY LTD, a company established under the laws of Australia and registered in Victoria (Australia) under the Australian Company Number 117 065 326, with a registered office at Level 13, 114 William Street, Melbourne VIC 3000, Australia, of its preferential subscription right;

(6) Subscription by IGIPT PTY LTD, a company established under the laws of Australia and registered in Victoria (Australia) under the Australian Company Number 103 498 424, with a registered office at Level 13, 114 William Street, Melbourne VIC 3000, Australia, of the New Shares by contribution in cash of EUR 122,000.- (one hundred and twenty-two thousand Euro);

(7) Amendment of Article 3.1 of the Company's Articles of Association in order to reflect the Capital Increase;

(8) Approval of the issuance by the Company, on or about 7 January 2008, of Redeemable Convertible Bonds («RCBs») for an aggregate amount of EUR 1,708,000.-, to IGIPT PTY LTD, a company established under the laws of Australia and registered in Victoria (Australia) under the Australian Company Number 103 498 424, with a registered office at Level 13, 114 William Street, Melbourne VIC 3000, Australia, and authorisation to the board of directors of the Company to sign and execute the relevant documents on behalf of the Company in respect of the above issuance of RCBs; and

(9) Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First Resolution

The extraordinary general shareholders meeting resolves to approve the continuation of the activity of the Company despite a cumulated loss of more than 50 % of the share capital, as required by Article 100 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended.

Second Resolution

The extraordinary general shareholders meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 122,000.- so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 75,000.- to EUR 197,000.- by the creation and issue of 1,220 new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, by contribution in cash made by IGIPT PTY LTD, a company established under the laws of Australia and registered in Victoria (Australia) under the Australian Company Number 103 498 424, with a registered office at Level 13, 114 William Street, Melbourne VIC 3000, Australia.

Third Resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves, in accordance with the stipulations of article 3.8 of the Company's Articles of Association, to suppress the preferential right of IGIPT CE PTY LTD to subscribe to the New Shares in proportion to his existing holding of shares.

Such exclusion of the preferential right of subscription is exclusively related to the Capital Increase to take place on or about 7 January 2008.

Fourth Resolution

The extraordinary general meeting of shareholders declares that the shareholders have received and accepted a report issued by the Board of Directors (as required by article 32-3 (5) of the law dated 1915 on commercial companies, as amended), and IGIPT CE PTY LTD as existing and non-subscribing shareholder waives and, to the extent appropriate, cancels its preferential rights to subscribe to the new 1,220 shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Fifth Resolution

The general shareholders meeting acknowledges that IGIPT CE PTY LTD as existing and non-subscribing shareholder has waived its preferential subscription rights in relation to the issue of the New Shares.

Sixth Resolution

The extraordinary general shareholders meeting resolves to accept the subscription by IGIPT PTY LTD of the 1,220 New Shares with a par value of EUR 100.- each, which are fully paid up by contribution in cash, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy which remain annexed to the present deed, and, who after having stated that his principal have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the New Shares as indicated above.

Seventh Resolution

The extraordinary general shareholders meeting resolves to amend Article 3.1 of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the Capital Increase. Article 3.1 of the Company's Articles of Incorporation shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate capital - Authorised share capital.**

3.1. The issued share capital of the Company is fixed at EUR 197,000.- (one hundred and ninety-five thousand Euros) divided into 1,970 (one thousand nine hundred and seventy) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each.»

Eighth Resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve the issuance by the Company, on or about 7 January 2008, of Redeemable Convertible Bonds («RCBs») for an aggregate amount of EUR 1,708,000.-, to IGIPT PTY LTD, forenamed, and to authorise the board of directors of the Company to sign and execute the relevant documents on behalf of the Company in respect of the above issuance of the RCBs.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 2,300.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le huit janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IGIPT EUROPA S.A., ayant son siège social 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.369.

La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx le 13 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 532 du 14 mars 2006, amendé suivant acte du même notaire le 19 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2217 du 6 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 750 (sept cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Approbation de la continuation de l'activité de la Société malgré une perte cumulée de plus de 50 % du capital social, tel que requis par l'Article 100 de la Loi sur les Sociétés Commerciales en date du 10 août 1915;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 122.000,- (cent vingt-deux mille Euros) afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille Euros) à EUR 197.000,- (cent quatre-vingt dix-sept mille Euros) par la création et l'émission de 1.220 (mille deux cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), par apport en numéraire (l'«Augmentation de Capital Social»);

(3) Décision, en conformité avec les dispositions de l'article 3.8 des statuts de la Société, de supprimer le droit préférentiel de IGIPT CE PTY LTD de souscrire aux Nouvelles Actions en proportion de sa détention actuelle d'actions;

(4) Déclaration des actionnaires qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'Article 32-3 (5) de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915») de renoncer, et dans la mesure appropriée, d'annuler leurs droits préférentiels de souscription en relation avec l'émission des 1.220 nouvelles actions;

(5) Prise en compte de la renonciation par IGIPT CE PTY LTD, une société créée en conformité avec les lois australiennes et immatriculée à Victoria (Australie) sous le Numéro de Société Australienne 117 065 326, ayant son siège social à Level 13, 114 William Street, Melbourne VIC 3000, Australie, à son droit de souscription préférentiel;

(6) Souscription par IGIPT PTY LTD, une société établie en vertu des lois australiennes et immatriculée à Victoria (Australie) sous le Numéro de Société Australienne 103 498 424, ayant son siège social à Level 13, 114 William Street, Melbourne, VIC 3000, Australie, des Nouvelles Actions par apport en numéraire de EUR 122.000,- (cent vingt-deux mille Euros);

(7) Modification de l'Article 3.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital Social;

(8) Approbation de l'émission par la Société, le ou vers le 7 janvier 2008, d'Obligations Convertibles Remboursables («OCRs») pour un montant global de EUR 1.708.000,- à IGIPT PTY LTD, une société établie en vertu des lois australiennes et immatriculée à Victoria (Australie) sous le Numéro de Société Australienne 103 498 424, ayant son siège social à Level 13, 114 William Street, Melbourne, VIC 3000, Australie, et octroi de l'autorisation au conseil d'administration de la Société de signer et exécuter les documents nécessaires pour le compte de la Société au regard de l'émission des OCRs précités; et

(9) Divers.

IV. Après délibération et approbation de ce qui précède, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver la continuation de l'activité de la Société malgré une perte cumulée de plus de 50 % du capital social, tel que requis par l'Article 100 de la Loi sur les Sociétés Commerciales en date du 10 août 1915, telle qu'amendée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 122.000,- (cent vingt-deux mille Euros) afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille Euros) à EUR 197.000,- (cent quatre-vingt dix-sept mille Euros) par la création et l'émission de 1.220 (mille deux cent vingt) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, par apport en numéraire effectué par IGIPT PTY LTD une société établie en vertu des lois australiennes et immatriculée à Victoria (Australie) sous le Numéro de Société Australienne 103 498 424, ayant son siège social à Level 13, 114 William Street, Melbourne, VIC 3000, Australie.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, en conformité avec les dispositions de l'article 3.8 des statuts de la Société, de supprimer le droit préférentiel de IGIPT CE PTY LTD de souscrire aux Nouvelles Actions en proportion de sa détention actuelle d'actions.

Une telle exclusion du droit préférentiel de souscription est exclusivement liée à l'Augmentation de Capital Social devant avoir lieu le ou vers le 7 janvier 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires déclare que les actionnaires ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration (établi en conformité avec l'Article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales de 1915, telle que modifiée), et IGIPT CE PTY LTD, en tant qu'actionnaire existant et non-souscripteur, renonce, et dans la mesure appropriée, annule ses droits préférentiels de souscrire aux 1.220 nouvelles actions d'une valeur de EUR 100,- (cent) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que IGIPT CE PTY LTD, en tant qu'actionnaire existant et non-souscripteur, a renoncé à ses droits préférentiels de souscription en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la souscription par IGIPT PTY LTD des 1.220 Nouvelles Actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, entièrement libérées par apport en numéraire, tel qu'il l'a été certifié au notaire soussigné, un tel souscripteur étant représenté par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte, et, qui après avoir attesté que son mandat a pleine connaissance des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son mandat à la propriété des Nouvelles Actions tel qu'indiqué ci-dessus.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'Article 3.1 des Statuts de la Société de façon à refléter l'Augmentation de Capital Social. L'Article 3.1 des Statuts de la Société devant désormais se lire comme suit:

« **Art. 3. Capital social - Capital autorisé.**

3.1. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 197.000,- (cent quatre-vingt dix-sept mille euros) divisé en 1.970 (mille neuf cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver l'émission par la Société, le ou vers le 7 janvier 2008, d'Obligations Convertibles Remboursables («OCRs») pour un montant global de EUR 1,708,000.- à IGIPT PTY LTD, précitée, et autorise le conseil d'administration de la Société à signer et exécuter les documents nécessaires pour le compte de la Société au regard de l'émission des OCRs précités.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la société en raison des présentes, est estimé approximativement à 2.300,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, sur quoi le présent acte a été passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, Relation: LAC/2008/1529. — Reçu 610 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027768/211/221.

(080028070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Progefer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.092.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Hubert Janssen, with professional domicile at Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme PROGEFER S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 127.092, having its registered office in 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, incorporated by deed held before notary Jean Seckler on the 20th, April 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1174 of June 15th, 2007;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of January 2nd, 2008;

an extract of the minutes of the said meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme PROGEFER S.A., amounts currently to EUR 80,000.- (eighty thousand Euros), represented by 80,000 (eighty thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article three of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 320,000.- (three hundred twenty thousand Euros) and the Board of Directors has been authorized from June 15th, 2007 until June 14th, 2012 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article three of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of January 2nd, 2008 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article three of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 240,000.- (two hundred forty thousand Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 80,000.- (eighty thousand Euros) to EUR 320,000.- (three hundred twenty thousand Euros), by the creation and issue of 240,000 (two hundred forty thousand) new shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article three five of the Articles of Incorporation, the Board has stated the renunciation of Mr. Bruno Beernaerts to its preferential right to subscribe, and has allowed to the subscription of the total new shares by the company PROGEFER HOLDING, having its registered office at Level 11, One Cathedral Square, Port Louis, Mauritius;

V.- That the 240,000 (two hundred forty thousand) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company PROGEFER S.A., by the company PROGEFER HOLDING, prementioned, so that the amount of EUR 240,000.- (two hundred forty thousand Euros) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article three, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

« **Art. 3. First paragraph.** The subscribed capital is set at three hundred twenty thousand euros (EUR 320,000.-), represented by 320,000 (three hundred twenty thousand) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred Euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PROGEFER S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127.092, constituée suivant acte reçu le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1174 du 15 juin 2007;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 janvier 2008; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme PROGEFER S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 80.000,- (quatre vingt mille Euros), représenté par 80.000,- (quatre-vingt mille) actions de EUR 1,- (un Euro) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 320.000,- (trois cent vingt mille Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 15 juin 2007 et jusqu'à la date du 14 juin 2012, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 janvier 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 240,- (deux cent quarante mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros) à EUR 320.000,- (trois cent vingt mille Euros), par la création et l'émission de 240.000 (deux cent quarante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire, Monsieur Bruno Beernaerts, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société PROGEFER HOLDING, ayant son siège social à Level 11, One Cathedral Square, Port Louis, Mauritius.

V.- Que les 240.000 (deux cent quarante mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société PROGEFER S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 240.000,- (deux cent quarante mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-), représenté par trois cent vingt mille (320.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents Euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, Relation: LAC/2008/3275. — Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027755/211/112.

(080028324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Fondation Ordre Européen du Mérite Musical, Folklorique et Théâtre, Fondation.

Siège social: L-2722 Luxembourg, 2, rue Sosthène Weis.

R.C.S. Luxembourg G 53.

COMPTES DE L'EXERCICE 2007

Rapport financier 2007	€
Recettes 2007	2.400,59
Dépenses 2007	460,55
Excédent des recettes 2007	1.940,04
Situation financière au 31 décembre 2007	€
Report au 1 ^{er} janvier 2007	53.818,75
Excédent des recettes 2007	1.940,04
Avoir au 31 décembre 2007	55.758,79

BUDGET 2008

Projet de budget des recettes et des dépenses 2008	€
Prévisions recettes	3.200,-
Prévisions dépenses	3.000,-
Excédent des recettes	200,-

Référence de publication: 2008028738/4977/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06163. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50715 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008027953/211/11.

(080028335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Remax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2008027956/220/12.

(080028088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.